



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **22 mars 2023** à 18 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénaud Drouin

Sont absents à cette séance:

Madame Samantha Jalbert Paré et monsieur le maire Jean-Benoît Létourneau

Formant quorum sous la présidence du pro-maire Monsieur Jean-Paul Grondin. Madame Marie-France Faucher, directrice générale et greffière-trésorière, par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Les membres du conseil ayant tous reçu un avis de convocation par courriel, ceux-ci confirment que l'ordre du jour était joint à cet avis.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le pro-maire Jean-Paul Grondin fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - AVIS DE MOTION ET PROJET RÈGLEMENT EMPRUNT #2023-241

**4.2 - AVIS DE MOTION ET PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT
TAXATION #2023-244**

**4.3 - AVIS DE MOTION ET PROJET MODIFIANT RÈGLEMENT
REVITALISATION 2023-243**

4.4 - RÉSOLUTION TAUX HORAIRE CHEF D'ÉQUIPE

4.5 - RÉSOLUTION AFIN DE PROLONGER LE PRÊT TEMPORAIRE

**4.6 - RÉSOLUTION AFIN DE NOMMER DES DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ
BIBLIOTHÈQUE**

4.7 - TOURNOI DE GOLF MARC-ANDRÉ JACQUES

4.8 - LOISIRS

4.8.1 - POLITIQUE FAMILIALE

4.8.2 - SOCCER

2023-
03-8483



N° de résolution
ou annotation

2023-
03-8484

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et lu.

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - AVIS DE MOTION ET PROJET RÈGLEMENT EMPRUNT #2023-241

Monsieur Darrell Paré, conseiller, par la présente, donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté à une séance subséquente le " Règlement #2023-241, abrogeant le règlement d'emprunt #2023-000 (règlement #2023-239 dans nos livres) et portant le nom de RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSOLIDATION DU DÉFICIT 2021.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Municipal

PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-241 abrogeant règlement #2023-000 (règlement no #2023-239 dans nos livres) et portant le nom de RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UNE CONSOLIDATION DU DÉFICIT 2021

Projet de règlement #2023-241 décrétant une dépense de 2 790 567,00 \$ et un emprunt de 2 790 567,00 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2021.

Préambule

ATTENDU qu'il est nécessaire d'abroger le règlement # 2023-000 (règlement # 2023-239 dans nos livres) qui a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, puisqu'il n'est pas conforme aux exigences du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que la Municipalité d'East Broughton a décrété, par le biais du règlement #2023-241, une dépense de 2 790 567,00 \$ et un emprunt de 2 790 567,00 \$ afin de le déficit accumulé au 31 décembre 2021 ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'abroger le règlement 2023 afin de pourvoir aux exigences du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité d'East Broughton ordonne et statue par le présent projet de règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.



N° de résolution
ou annotation

2023-
03-8485

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ARTICLE 2. Le règlement #2023-000 (règlement # 2023-239 dans nos livres) doit être abrogé par le présent règlement.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 790 567,00 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2021.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 790 567,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

4.2 - AVIS DE MOTION ET PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT TAXATION #2023-244

Monsieur André Roy, conseiller, désire se retirer de la discussion, ayant peut-être conflit d'intérêt, car il possède un immeuble multi-logements.

Madame la conseillère Julie Leblond, par la présente, donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté à une séance subséquente le " Règlement #2023-244 modifiant les articles #8 et rajoutant l'article #11.3 au règlement de taxation #2023-238.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO #2023-244

modifiant les articles #8 et en rajoutant l'article #11.3 au règlement de taxation #2023-238

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Municipal

Préambule

Attendu que le conseil municipal désire amender le règlement #2023-238 concernant le règlement de taxation 2023;

Attendu que selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Leblond, lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 mars 2023, afin d'amender le règlement #2023-238 concernant le règlement de taxation 2023;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que le Conseil municipal veut adopter le présent règlement afin de définir la taxe de service de loisirs pour le nombre de portes pour les immeubles à multi-logements et de définir les frais exigibles pour certains biens et services à la municipalité;

Attendu que le projet de règlement# 2023-244, amendement du règlement #2023-238 a été adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 mars 2023.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement # 2023-244, amendement le règlement #2023-238 et de décréter ce qui suit :

Article 1: Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Dispositions déclaratoires et interprétatives

Ce règlement s'applique au territoire sous juridiction de la Municipalité d'East Broughton.

Article 3: L'article 8.1 du règlement #2023-238 est modifié comme suit:

ARTICLE 8.1

Que soit exigé et prélevé, pour l'année fiscale 2023, sur tous les immeubles résidentiels dans la municipalité d'East Broughton un montant de 350,00 \$ pour chaque unité pour les services de loisirs.

En ce qui concerne les immeubles multi-logements que soient exigés et prélevés, pour l'année fiscale 2023, un montant de 350,00 \$ pour la première porte et que soit prélevé un montant de 175,00 \$ pour chaque porte additionnelle.

Article 4 : Paiement exigible et taux d'intérêt

L'article 11.3 est rajouté : Les frais exigibles pour les biens et services tels qu'énumérés ci-dessous seront chargés.

- | | |
|--|-------|
| a) confirmation de taxes et confirmation d'évaluation
par matricule | 30\$/ |
| b) employé municipal
heure | 55\$/ |

Le samedi le taux horaire est majoré d'une demie(½) et le dimanche du double. Une (1) heure minimum sera facturée de semaine et un minimum de trois heures les samedis, dimanches et jours fériés.

Article 5: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



2023-
03-8486

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

4.3 - AVIS DE MOTION ET PROJET MODIFIANT RÈGLEMENT REVITALISATION 2023-243

Monsieur Renald Drouin, conseiller, par la présente, donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le " Règlement #2023-243 modifiant et ajoutant un article au règlement # 2022-236 du PROGRAMME DE REVITALISATION.

PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-243 modifiant ou ajoutant des articles au règlement # 2022-236 PROGRAMME DE REVITALISATION

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal

Préambule

Attendu que le règlement # 2022-236 a été adopté le 16 janvier 2023;

Attendu que des modifications ou des ajouts au règlement sont nécessaires;

Attendu qu'un avis de motion a été donnée le 22 mars 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé le même jour;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement # 2023-243 PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-243 MODIFIANT OU AJOUTANT DES ARTICLES AU RÈGLEMENT # 2022-236 PROGRAMME DE REVITALISATION.

Article 1: Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Règlement amendé

Le présent règlement amende le règlement établissant un nouveau programme de revitalisation favorisant la construction des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels de la municipalité d'East Broughton selon les dispositions ci-dessous. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer intégralement.

Article 3: L'ajout de l'article 5.4 dans les modalités du crédit de taxe pour la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux :

5.4 Dans le but de favoriser et d'aider la rénovation commerciale et industrielle, la municipalité convient que toutes rénovations égales ou supérieures à cinquante pour cent (50 %) de la valeur des bâtiments de l'évaluation municipale et ce en date de l'émission du permis, auront le droit à un crédit de la taxe foncière pour une période de cinq (5) ans, sur l'augmentation de l'évaluation municipale sur les bâtiments suite à ce permis. Par conséquent, pour faire la demande de ce crédit de taxe, l'entreprise doit remplir un formulaire sur le programme de revitalisation, au plus tard 12 mois suivant la date de l'émission du permis de construction.

Article 4 :L'article 6.3 est remplacé par le nouvel article 6.3 suivant ;

6.3 À noter que lors de la première année, le crédit de taxe foncière s'applique sur le nombre de mois restant dans l'année financière à partir de la date de mise au rôle de la nouvelle valeur foncière en faisant la proportion en comptant le mois d'inscription comme un mois entier; par contre si la première année de remboursement n'est pas entière, le nombre de mois restant pour rembourser une année complète sera reportée à la suite de la troisième année, c'est-à-dire que le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

programme donne un crédit pour une période de trois ans complètes (36 mois).

Article 5: L'article 10.2 est remplacé par ce nouvel article 10.2 suivant ;

10.2 Les contribuables bénéficiant actuellement du programme en vigueur et ce, par l'application du règlement #2009-125 et #2011-138 continueront de bénéficier de ce programme et ne sont pas admissibles aux modalités du nouveau règlement car ce dernier entre en vigueur exclusivement pour les nouvelles demandes à partir de l'entrée en vigueur des règlements que ce soient celui de décembre 2022 ou de mars 2023.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2023-
03-8487

4.4 - RÉOLUTION TAUX HORAIRE CHEF D'ÉQUIPE

Étant donné que le contremaître des travaux publics est en congé de maladie depuis le 23 février 2023;

Étant donné qu'une prime est déjà régie pour un poste de chef d'équipe dans la convention collective;

Étant donné que ce poste temporaire sera plus qu'un chef d'équipe;

Étant donné que ce sera le salarié ayant le plus d'ancienneté qui prendra la relève temporairement.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à la majorité des conseillers d'accorder une prime supplémentaire de 2\$/hre en plus de la prime régie dans la convention, pour la durée du remplacement temporaire et ce à compter du 8 mars 2023 inclusivement.

2023-
03-8488

4.5 - RÉOLUTION AFIN DE PROLONGER LE PRÊT TEMPORAIRE

Étant donné que les procédures du règlement d'emprunt #2023-341 sont entreprises;

Étant donné que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne nous a pas encore confirmé la date de réception de celui-ci;

Étant donné que la municipalité d'East Broughton possède toujours deux prêts temporaires qui doivent se rembourser par l'acceptation de ce règlement d'emprunt.

Pour ces raisons, il est proposé le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Caisse Desjardins de la région de Thetford de prolonger nos prêts temporaires pour une période de 6 mois.

2023-
03-8489

4.6 - RÉOLUTION AFIN DE NOMMER DES DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers



N° de résolution
ou annotation

2023-
03-8490

2023-
03-8491

2023-
03-8492

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

que Messieurs Jean-Paul Grondin et André Roy soient délégués sur le **comité de rénovation de la nouvelle bâtisse** pouvant abriter la Bibliothèque La BOUQUINERIE. Il est de plus entendu que le conseiller Jean-Paul Grondin soit délégué substitut sur le comité de la bibliothèque en cas d'absence du conseiller Renald Drouin.

4.7 - TOURNOI DE GOLF MARC-ANDRÉ JACQUES

Demande de commandite afin de favoriser le mieux-être des résidents du centre d'hébergement Marc-André Jacques d'East Broughton.

Monsieur le maire Jean-Benoît Létourneau va contacter le maire Guy Roy de Sacré-Coeur-de-Jésus quant à savoir si nous faisons équipe afin de commanditer ensemble, donc décision séance subséquente.

4.8 - LOISIRS

4.8.1 - POLITIQUE FAMILIALE

POLITIQUE FAMILIALE

Attendu que la politique familiale a été créée depuis plusieurs années;
Attendu que celle-ci ne représente plus vraiment les familles d'aujourd'hui comme celles qui sont recomposées;
Attendu que ces familles ne peuvent bénéficier de rabais pour le 2e enfant et plus.
Attendu que ce nouveau taux va s'appliquer pour toutes les activités liées aux familles.

Pour des raisons d'actualisation, d'ajustement et d'équité, il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide de modifier la politique familiale afin de pouvoir y inclure les familles recomposées qui font partie de la réalité d'aujourd'hui et aussi afin de statuer sur un nouveau taux qui représente plus les besoins d'aujourd'hui.

Voici les nouveaux taux:

- 1e enfant 100 % du taux établi
- 2e enfant à 20% de rabais
- 3e enfant et plus à 50% de rabais /chaque enfant

4.8.2 - SOCCER

SOCCER

Il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le tarif pour les inscriptions au soccer soit le même que l'année 2022, tout en tenant compte aussi de la nouvelle politique familiale.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h h 10.

ADOPTÉE

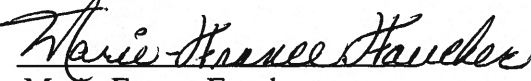


*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

N° de résolution
ou annotation

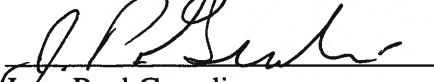

Jean-Paul Grondin,

Pro-Maire


Marie-France Faucher

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire

